



INSPIR'
ACTION

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

Un kit pédagogique pour sensibiliser à la santé environnementale dans les projets d'aménagement

-
CEREMA Sud-ouest

[Occitanie]

Rédigé par Christophe Sabot, responsable de la mission appui aux territoires à l'agence de Toulouse du Cerema Sud-ouest (coordonnées en bas)

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

La troisième édition du plan régional santé environnement (PRSE3) en Occitanie propose une action visant à développer la promotion d'une approche santé environnementale dans les projets d'aménagement.

Cette action, pilotée par la DREAL Occitanie, a pour but de promouvoir, d'organiser et de partager les connaissances sur la santé-environnement dans la planification urbaine, de valoriser les actions des collectivités territoriales en termes de développement durable, par le truchement de la santé-environnement.

La démarche propose des outils de sensibilisation à destination des élèves et une valise pédagogique à destination des technicien·nes des collectivités. Le Cerema a complété le dispositif en proposant une application informatique pour rapprocher simplement le lien entre les thématiques et les problématiques.

OBJECTIFS

L'objectif est de produire un kit pédagogique de sensibilisation comprenant :

- Un diaporama qui présente le contexte, développe les dix thématiques de santé-environnement retenues et décline les outils présentés dans le kit de sensibilisation ;



INSPIR' ACTION

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

- Des fiches pédagogiques synthétiques pour les élu·es et plus développées pour les technicien·nes, dans lesquelles les enjeux de santé, des chiffres-clefs, les principaux leviers d'urbanisme et d'aménagement ainsi que des retours d'expérience sont présentés sur dix thématiques de santé-environnement ;
- Un reportage avec témoignage de trois élu·es sur des expériences réussies ;
- L'organisation d'une balade urbaine sensible pour prendre en compte concrètement des problématiques de santé-environnement lors d'un parcours avec points d'arrêt ;
- Une banque d'expériences réussies en Occitanie couvrant les dix thématiques retenues ;
- Un jeu de plateau afin « *d'acculturer* » les technicien·nes de la santé et de l'aménagement en appréhendant les leviers d'aménagement proposés dans les fiches autour d'un projet fictif ;
- Une application qui permet de mettre en avant, de manière simplifiée, les liens avec les déterminants de santé (les thématiques retenues), les leviers d'aménagement possibles et les principales pathologies évitées.

RACONTEZ VOTRE PROJET...

Un groupe de travail composé de représentants de services de l'État (DREAL, ARS et DDT), de collectivités et d'associations (dont les agences d'urbanisme d'Occitanie) ont choisi dix thématiques de santé-environnement qui lui semblait intéressant de développer dans le cadre de cette démarche de sensibilisation. Nous les appellerons par la suite « déterminant de santé ». Il s'agit de :

- **L'alimentation.** Favoriser le changement de nos habitudes alimentaires, c'est aussi opter pour un meilleur ancrage de l'alimentation, le rapprochement des producteur·rices et des consommateur·rices, et un meilleur partage entre citoyen·nes des valeurs d'agroécologie, des pratiques durables ou de saisonnalité. Certaines actions d'aménagement, comme le développement d'une agriculture urbaine ou la création de jardins partagés participent de cette proximité retrouvée.
- **La mobilité.** Favoriser les mobilités actives, c'est faire des choix d'urbanisme favorables à la marche et au vélo. Il s'agit de replacer le piéton et le cycliste au centre des préoccupations via des cheminements doux assurant efficacement les liaisons entre les quartiers et de développer une offre vélo globale et cohérente incluant des stationnements dédiés et sécurisés.



INSPIR' ACTION

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

- *Le maillage territorial.* Mailler l'espace urbain et rural de commerces et services de proximité encourage les déplacements à pied et les rencontres. Il s'agit d'accorder une attention particulière aux espaces publics, et notamment de saisir les opportunités de réinvestissement des friches.
- *Les formes urbaines et les espaces publics.* Apaiser la ville et le cœur de bourg, c'est préserver des espaces propices à la pause et réfléchir à la « juste » place de la voiture : préserver un environnement de qualité pour les habitant·es, partager la voirie, végétaliser, offrir un mieux-être sensoriel pour tous les usagers et favoriser les rencontres.
- *La sécurité.* Il s'agit d'organiser l'espace en intégrant la notion de co-visibilité, de résorber et de proscrire les aménagements peu sûrs ou accidentogènes, de ne pas exposer les populations aux risques, qu'ils soient naturels ou technologiques, et de garantir la sécurité des ménages exposés.
- *La qualité de l'air.* Améliorer la qualité de l'air passe par des politiques publiques bénéfiques aux mobilités actives et aux transports en commun pour limiter le trafic routier polluant. Il s'agit également de diminuer les émissions de particules dues au chauffage domestique et de réintégrer la nature en ville pour permettre une meilleure captation de pollutions atmosphériques. Une attention particulière doit être portée aux espèces allergènes.
- *Le bruit.* Pour lutter contre les nuisances sonores, il n'y a pas que les murs anti-bruit : les actions en faveur de « l'apaisement » de l'environnement urbain, des mobilités alternatives à la voiture y concourent massivement. Lorsque la source de bruit ne peut pas être évitée, il s'agit de réfléchir à l'implantation, à l'orientation et à l'isolation des bâtiments pour minimiser la nuisance sur la population.
- *La nature en ville.* Afin d'adapter la ville au changement climatique et lutter contre les îlots de chaleur, il s'agit de renforcer la place du végétal, de l'eau et des surfaces non-imperméabilisées dans l'aménagement. Il faut également veiller à l'orientation bioclimatique des logements ou bureaux et concevoir des espaces ouverts (de stationnement notamment) perméables, arborés ou équipés d'ombrières. En outre, les façades, les toits et les abords des bâtiments peuvent être végétalisés et les couleurs claires privilégiées.
- *Les déchets.* Des choix d'aménagement peuvent aider les ménages et les entreprises (du bâtiment en particulier) à limiter la production des déchets à la source. Il s'agit en outre de favoriser le tri sélectif, le recyclage, le réemploi, la réutilisation, la réparation et le compostage maîtrisé des déchets végétaux. Cette dynamique passe



INSPIR' ACTION

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

par l'accompagnement des initiatives citoyennes et le développement des filières de l'économie circulaire.

- *L'habitat*. Promouvoir un habitat plus sain passe par une diminution des pollutions de l'air intérieur. Des choix architecturaux et urbanistiques peuvent également favoriser la ventilation naturelle et limiter le besoin en chauffage et en climatisation. Enfin, il faut accorder une attention particulière aux populations défavorisées : insalubrité, sur-occupation, mal logement et précarité énergétique aggravent très fortement les problématiques de santé dans l'habitat.

Pour chaque déterminant de santé, une fiche pédagogique a été produite (cf, à titre d'exemple, la [fiche pédagogique synthétique « Habitat », à destination des élus](#) et la [fiche pédagogique complète « Alimentation » à destination des techniciens](#)).

En ce qui concerne la banque d'exemples sur l'Occitanie, pour le thème de l'habitat, nous proposons de retenir deux expériences :

- Communauté de communes de la Ténarèze (Gers) avec la mise en place d'un guichet unique d'accès au logement ;
- Ville de Montpellier : écoquartier des Grisettes (cet exemple regroupe plusieurs thématiques retenues et sera présenté dans le reportage).

Pour ce qui est de l'application, il nous a semblé intéressant de mettre en évidence les différents liens qui existent entre les déterminants de santé (les dix enjeux retenus), les leviers d'urbanisme et d'aménagement et les pathologies influencées. Trois entrées sont alors possibles :

- par les déterminants de santé (au choix parmi les dix retenus) : apparaissent ensuite les leviers d'urbanisme ou d'aménagement qui peuvent être mobilisés pour agir sur ce déterminant, leur mise en œuvre possible et les pathologies évitées ;
- par les leviers d'urbanisme ou d'aménagement, qui renvoient à leur tour sur les déterminants concernés et les pathologies évitées ;
- par les pathologies évitées, qui permettent d'identifier les leviers d'aménagement ou d'urbanisme sur lesquels agir pour les atténuer et les déterminants concernés.



Cette application peut être utile à un·e élu·e qui souhaite s'engager dans une démarche de planification, et qui peut alors rapidement savoir si l'objectif est de limiter telle ou telle pathologie pour la population, les leviers à mobiliser et les déterminants de santé sur lesquels agir. Car il est bien question ici de l'interdépendance des déterminants de santé environnement quant aux leviers à mobiliser.

INSPIR'

ACTION RÉSULTATS

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

— *Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?*

Les fiches pédagogiques sont actuellement terminées, tout comme le diaporama.

Les principes du jeu de plateau ont été définis, un prototype a été créé (c'est un des sujets les plus « innovants » de la démarche) qui comprend les règles du jeu, les plateaux de jeu et les grilles de réponses, ainsi que le guide pour l'animateur. Ce jeu a été testé et fait à présent l'objet d'un travail de finalisation.

La balade urbaine sensible est en train d'être préparée sur un territoire expérimental (Narbonne-Plage), ce qui permettra ensuite de diffuser dans le kit de sensibilisation les aspects méthodologiques pour ce type de projet.

Les retours d'expériences ont été capitalisés, trois servent au reportage et une douzaine sera mise en forme ; les autres expériences seront versées sur le site « Territoire engagé, mon environnement, ma santé » (<https://territoire-environnement-sante.fr/>).

L'application développée par le Cerema est en version bêta, la preuve de concept a été faite. Toutefois, il nous manque aujourd'hui la possibilité de la diffuser à l'extérieur, via un lien internet. Elle nécessite également d'être travaillée sur les pathologies évitées.

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Toutes les thématiques n'ont pas pu être abordées dans le cadre de ce projet. Celle autour de l'eau n'est étonnamment pas ressortie lorsque nous avons discuté du choix des déterminants ; a posteriori, ce thème apparaît quelque fois de manière transversale / indirecte à certains sujets.

Quelles sont les perspectives pour l'action ?

> Nous souhaiterions développer l'application pour la rendre « autonome » (accès à partir d'un lien en ligne, par exemple).

> La suite de la démarche, dans sa globalité, est de porter l'ensemble de la valise pédagogique auprès des élu·es et des technicien·nes des collectivités.



SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

INSPIR' ACTION

> Nous commencerons sans doute avec des nouveaux·lles élu·es, à l'échelle d'un département.

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

> Conditions de réussite :

- Rester de manière permanente à l'écoute des besoins, des attentes des cibles, donc veiller à s'entourer des bonnes personnes tout le long du projet
- Pouvoir s'adapter aux modifications à apporter, rester souple

> Obstacles :

- Sur des projets longs (celui-ci dure depuis 2018), un essoufflement du groupe de travail est possible, y être attentif
- Ne pas hésiter à le solliciter régulièrement (y compris avec de nouveaux outils de communication à distance – qui ont aussi des limites)

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : Cerema Sud Ouest (agence de Toulouse), pour le compte de la DREAL et de l'ARS pour ce qui concerne la mise en œuvre de l'action de sensibilisation à la santé environnement dans les projets d'aménagement et pour son propre compte pour l'application.

Territoire d'intervention : le kit pédagogique de sensibilisation concerne tous les élus et les techniciens de la région Occitanie, mais les actions peuvent tout autant porter sur des opérations d'aménagement, comme sur des territoires de PLUi. L'application concerne toutes les échelles de projet.

Cadre(s) d'intervention/politique(s) politique(s) dans lesquels s'inscrivent l'action : déclinaison locale du plan régional santé environnement Occitanie (3^{ème} édition)

Public visé : élu·es et technicien·nes santé et aménagement des collectivités

Partenaires opérationnels : DREAL Occitanie, ARS Occitanie

Partenaires financiers : DREAL et ARS (+ ADEME et DRAAF quand il s'agit de mettre en œuvre des appels à projet sur le sujet de la santé-environnement)



INSPIR' ACTION

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

Précisez la gouvernance de l'action :

- L'application ne fait pas l'objet d'une gouvernance spécifique puisqu'elle est développée en interne au Cerema.
- Pour l'action PRSE3, un groupe de travail composé de services de l'État (ARS, DREAL, DDT, organismes de formation), de collectivités (CNFPT, Grand Narbonne, Tarbes, Nîmes, Montpellier, PNR Ariège et Hérault, EPCI SICOVAL, EPCI Étangs de l'Or, SCOT) et associations (Agences d'urbanisme de Toulouse et de Nîmes, recherche, Réseau Graine).

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale

X Autre : PRSE Occitanie

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

X Oui, la région Occitanie est couverte par plusieurs contrats de ville

- Non
- Ne sait pas

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
- X Non
- Ne sait pas

RESSOURCES

> Site « Territoire engagé, mon environnement, ma santé » : <https://territoire-environnement-sante.fr/>

> [Guide « Agir pour un urbanisme favorable à la santé » \(2014\)](#)

> [« Analyse bibliographique Urbanisme et Santé », DREAL Occitanie et Cerema, 2018](#)



CONTACT RÉFÉRENT

Christophe Sabot

Responsable de la mission appui aux territoires

Cerema Sud-ouest, agence de Toulouse

christophe.sabot@cerema.fr

06 99 52 32 61

**INSPIR'
ACTION**

—

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE
& AMÉNAGEMENT
- CEREMA
SUD-OUEST

Mis à jour en février 2021

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Habiter ».

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/capitalisation/dossiers-ressources/habiter-et-promotion-de-la-sante>